

N°768

21 Sept. 2017
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Citius, Altius, Fortius !

Même si la CGT porte un regard exigeant sur la dimension sociale concernant l'organisation des jeux olympiques, la perspective de voir Paris les accueillir en 2024 porte l'image d'une fête sportive mondiale, avec l'idée de rencontre de la jeunesse, porteuse de paix et de fraternité.

A un moment où des signaux inquiétants assombrissent l'actualité, la marche pour la paix qui sera organisée ce samedi 23 septembre dans de nombreuses villes du pays, trouve tout son sens.

Mais au-delà, l'organisation des JO ne saurait constituer une parenthèse concernant l'expression des revendications, la contestation de l'ordre social et encore moins l'expression de propositions économiques alternatives.

En faisant le choix de la devise olympique dans ce moment, nous voulons surtout dire la nécessité de poursuivre et d'amplifier la mobilisation après ce 21 septembre de haut niveau et ce, dans l'unité la plus large.

La présence visible de cadres dans les grèves et manifestations est un signe que l'enjeu nous concerne tous. Les propositions d'actions de l'Ugict, le fait que dans nos entreprises, le débat ait lieu aussi parmi les cadres témoigne d'un processus où le rassemblement ne demande qu'à grandir.

Alors, relisons les décryptages CGT de ces ordonnances, débattons de nos attentes sur dans nos services et entreprises, et décidons ensemble de l'action sous la forme qui nous semble la plus efficace.

Nous pouvons gagner !



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Les cadres : grands sacrifiés

Durant la dernière CDSP de suivi « les clés de la réussite » La Poste, devant l'insistance des organisations syndicales dont nos représentants CGT, a certifié qu'il n'était pas question de toucher aux secteurs (sauf à la marge 2 à 3 par DEX) ce jusqu'en 2020, citant en cela La directrice Réseau et sa « sanctuarisation de secteur ». Triste constat que de voir les modifications et les fusions en tout genre de secteurs. Que dire de la suppression simple des postes de RCPart ? A la marge vous avez dit ? Dans certaines DT cela représente 75% ! Quid de la surcharge de travail ? Comment peut-on justifier à peine 10 mois après leur mise en place de certains RCPart, la suppression de leur poste. Où se trouve la vision stratégique ?

Accord OTT à la DISFE : la CGT ne signe pas

Depuis deux ans, la Direction informatique des services financiers et de l'enseigne de La Poste a initié une négociation sur l'organisation du temps de travail. Il s'est vite avéré que le dialogue tournait à vide. La Direction a volontairement fait traîner les discussions comptant démobiliser le personnel. Cette stratégie a été malheureusement payante.

Début Juillet un 'ultime projet' a été rejeté par la quasi unanimité des organisations syndicales locales. Durant l'été, la direction de La Poste a rencontré certaines organisations syndicales, sans que la CGT en soit informée.

La CGT ne peut que dénoncer la déloyauté de la démarche. C'est un accord de régression sociale dans le droit fil des orientations gouvernementales et patronales actuelles avec pour objectif de généraliser la forfaitisation du temps de travail des cadres.

Branche Télécoms

Non à un nouveau désengagement de l'État

La presse se fait écho d'une cession des participations de l'État au sein du capital d'Orange. Après Engie, ADP et la FDJ, l'État s'apprêterait de nouveau à privilégier les intérêts d'investisseurs privés. Le gouvernement céderait des parts d'une entreprise stratégique qui est au cœur de l'écosystème numérique et un acteur majeur sur le déploiement du Très Haut Débit mobile (4G) et fixe (fibre). Concernant les clients, les intérêts des investisseurs privés sont orientés vers la rentabilité immédiate plutôt qu'à l'accessibilité, la proximité, les prix et la qualité de service. Ils seraient forcément perdants. Concernant les salariés, ils seraient les premiers impactés avec l'amplification de la dégradation de leurs conditions de travail.

Coupure nette chez Nokia

L'annonce, jeudi 7/9, de la suppression de 597 postes (30% des emplois hors R&D) gêne le gouvernement à l'heure de la mobilisation contre les ordonnances de la Loi Travail. C'est en effet un prélude à l'une de ses mesures phares : permettre à une multinationale de licencier dans une de ses filiales en France, quand bien même sa santé financière internationale est bonne.

En 2015, un certain E. Macron, Ministre de l'Économie, validait le rachat d'Alcatel-Lucent par le géant finlandais qui recevait 67 millions de cadeaux fiscaux, dont 65,5 en CICE. En contrepartie, 500 recrutements d'ingénieurs promis en R & D, dont seulement 100 ont été réalisés, selon l'intersyndicale, et la promesse de ne pas supprimer de postes, avant le 14 janvier 2018. Le nouveau plan social est prévu 4 jours après...

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

On Brade !

On nous a fait croire à un retour de « l'État stratège » avec la « nationalisation » de la société STX. Mais le gouvernement se désengage avec la cession, de plus de 10 milliards d'€ d'actifs. La vente de 4,1% du capital d'ENGIE vient d'être faite ! D'autres entreprises pourraient suivre : Air France KLM, Aéroports de Paris, Orange, Safran, Renault, etc. Cela confirme l'absence de stratégie, et de politique industrielle. Pourtant il s'agit de maintenir des milliers d'emplois, d'assurer un haut niveau d'investissement, de conserver un socle productif de haut niveau, de garder une maîtrise technologique, de préserver nos outils industriels et les savoir-faire.

L'enjeu industriel est une question politique majeure, aussi la CGT s'oppose au désengagement de l'État au sein des entreprises où il détient des participations !

Croissance et baisse de qualité des emplois

Dans le privé 76 800 postes ont été créés au 2^{ème} trimestre. Si l'industrie continue à détruire des emplois, en revanche dans la construction, après 9 ans de dégringolade, l'emploi est reparti à la hausse. Il ne s'agit plus de signes annonciateurs, mais d'une reprise robuste. Après avoir franchi la barre des 10% en 2015, le taux de chômage, au 2^{ème} trimestre est de 9,5%. Voilà longtemps que l'économie ne s'était pas si bien portée. Pourtant on ne peut crier victoire, car *la qualité de l'emploi a clairement baissé, la reprise se fait grâce à des emplois temporaires là où elle devrait privilégier des postes durables*. Fin 2016, le taux d'emploi en CDD et en intérim a atteint le niveau record de 7,8% et le chômage de longue durée demeure élevé. Ainsi, le patronat n'aurait pas les outils pour flexibiliser l'emploi ? Il faudrait en inventer d'autres via les ordonnances Macron ?

Avenir vous avez dit avenir ?

Les organisations de jeunesse, sont elles aussi vent debout contre la loi travail. Les lois Macron 1 et El Khomri contenaient déjà à la base certaines horreurs. Après les différentes luttes, elles avaient été sorties par la petite porte, les voilà de retour avec les ordonnances.

Avec la sélection à l'université (paye ta formation aujourd'hui pour être asservi demain), le coup sur les APL, les ordonnances promettent toujours plus de précarités aux jeunes.

Ceux-ci ne sont pas dupes et appellent d'ores et déjà à leur suppression. Refus du cumul de stages, intérim, CDD, CDI de chantier entrecoupé de période de chômage le tout avec des garde-fous supprimés ou atrophiés (nombre de place en Université, prud'hommes, indemnités, formation professionnelle ...).

Marche pour la paix

Les menaces réciproques des États-Unis et de la Corée du Nord réjouissent les marchands d'armes mais créent une situation extrêmement dangereuse. L'ONU doit donc condamner fermement ces provocations et agir pour un apaisement durable. En effet, les guerres qui nourrissent les extrémismes se font toujours au détriment des populations civiles. Des milliers de femmes et d'hommes se noient en Méditerranée ou meurent dans le désert libyen. Aussi, les pays possédant des armes nucléaires doivent-ils s'engager immédiatement à les détruire et chaque pays doit réduire son contingent d'armes, au profit du droit au travail, de l'accès à l'éducation, à la santé et à la culture.

C'est avec ces objectifs que nous participerons nombreux aux « Marches pour la paix », le 23 septembre.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Et la vie privée?

Suite au licenciement d'un salarié roumain pour usage de la messagerie de l'entreprise à des fins personnelles, La Cour Européenne des Droits de l'homme a, le 5 septembre, interdit aux employeurs d'espionner les courriels privés de leurs salariés pour les licencier.

Ce respect des libertés fondamentales à l'entreprise couvre bien d'autres domaines, comme la liberté d'expression, l'exercice de la liberté syndicale ou le droit de défense, de recours effectif et, le cas échéant, de réparation, face à une sanction décidée par l'employeur.

Malheureusement, force est de constater que les projets d'ordonnances font bon marché du devoir de protection des libertés qui incombe au gouvernement !

CSG : marché de dupes

En augmentant la CSG de 1,7% et en supprimant les cotisations maladie, pour un gain théorique de 1,48% de salaire brut, avec une CSG partiellement déductible des revenus à déclarer, rend le revenu généré imposable, surtout chez les cadres ! Pour les fonctionnaires, cette hausse implique une perte de pouvoir d'achat de 1,7%. Les vrais gagnants sont... les revenus financiers (barème progressif ramené à barème unique : gain = 16,5% !). Retraités et invalides paieront cette CSG, accentuant la dérive d'une cotisation payée sur une cotisation. Or, si nos salaires augmentaient de 1,48%, cela générerait 2 978 millions d'€, près du double du montant du déficit du régime général ! La CGT exige de véritables cotisations sociales sur de meilleurs salaires, avec contribution sur les revenus financiers des entreprises.

Le SMIC en question !

G. Cette, nommé, le 23 août dernier, président du groupe d'experts sur le smic, déclarait en 2015 « *Le smic ne doit que s'appliquer par défaut, en l'absence d'accord de branche* » et de proposer, « *un smic qui varie en fonction de l'âge ou encore de la région* ». Rejoignant ainsi les propositions du Medef, de 2014, d'avoir un système permettant la 1^{ère} année, pour un jeune ou quelqu'un qui ne trouverait pas de travail rentrer dans l'entreprise de façon transitoire avec un salaire adapté qui ne serait pas le smic. Comme un rappel au contrat CIP de 1994, qui proposait de rémunérer les jeunes diplômés de moins de 26 ans à 80% du smic ! Avoir un smic à la carte ne serait pas sans effet sur les grilles salariales des cadres ! Face à un gouvernement qui tire dans tous les sens, avec toujours le même slogan sur le « coût du travail », agissons pour augmenter nos salaires !

Pauvre France !

2,3 millions de français vivent avec, au mieux, 672 €/mois pour une personne seule. Pour eux, il est quasiment impossible de vivre décemment et notamment de se loger dignement. Entre autre, 4 millions de ménages doivent se contenter des minima sociaux.

Près de 900 000 personnes n'ont pas de domicile personnel, dont plus de 600 000 sont hébergées de façon contrainte chez des tiers. Plus de 10 000 personnes dorment dans la rue.

Comble pour l'un des premiers producteurs agricoles mondiaux, près de 2 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire en 2015 !

Ces situations inacceptables sont vécues d'autant plus violemment que cette misère s'installe dans un des pays les plus riches du monde !